

# **SOMMAIRE DE GESTION**

L'enquête SIDRA sur le règlement des litiges internationaux : rapport final 2024 contient les conclusions de la troisième itération de l'enquête SIDRA, une enquête internationale transfrontalière qui a examiné comment et pourquoi les entreprises et les avocats prennent des décisions concernant la résolution des litiges transfrontaliers. Le rapport met en lumière les expériences des utilisateurs et leur satisfaction à l'égard de l'arbitrage commercial international, de la médiation commerciale internationale, des contentieux commerciaux internationaux, du règlement des litiges en mode mixte (hybride) et des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États.

Pour cette édition de l'enquête, nous avons ajouté deux nouvelles sections - l'une sur les litiges de propriété intellectuelle et l'autre sur les litiges de technologies.

Les données recueillies dans le cadre de l'enquête sont résumées ci-dessous :

## **ARBITRAGE COMMERCIAL INTERNATIONAL**

- La force d'exécution directe et la confidentialité sont restées les facteurs les plus importants pour tous les défendeurs dans le choix d'utiliser l'arbitrage comme mécanisme de règlement des litiges.
- L'arbitrage commercial international prenant un caractère plus contradictoire, les utilisateurs clients et les avocats externes étaient moins satisfaits de la préservation des relations commerciales, des coûts indirects pour les entreprises clientes et des coûts associés à l'arbitrage. Il est possible que les utilisateurs clients deviennent plus sensibles aux coûts et moins tolérants aux procédures lentes.
- Les principaux facteurs pris en compte par les défendeurs pour décider d'utiliser une plateforme entièrement en ligne pour l'arbitrage étaient les restrictions de voyage, les coûts inférieurs, la faible valeur du litige et la faible complexité des problèmes.
- Plus de 70 % des défendeurs comprennent le financement par des tiers, ses implications et son fonctionnement, mais ne l'ont pas utilisé. Parmi les défendeurs qui ont eu recours au financement par des tiers, 23 % l'ont utilisé pour l'exécution d'une sentence arbitrale.



## **MÉDIATION COMMERCIALE INTERNATIONALE**

- Le coût, la rapidité et l'impartialité étaient les trois principaux facteurs importants identifiés par les défendeurs lorsqu'ils ont décidé de recourir à la médiation commerciale internationale pour résoudre des litiges. La majorité des défendeurs étaient généralement satisfaits de ces trois facteurs. Les défendeurs indiquant qu'ils étaient satisfaits de la rapidité étaient plus nombreux que ceux indiquant qu'ils trouvaient que c'était un facteur important.
- La majorité des défendeurs ont identifié l'expérience en matière de résolution des litiges et une bonne éthique comme les deux facteurs les plus importants lors du choix d'un médiateur.
- La majorité des défendeurs ont choisi une plateforme en ligne lorsque les coûts sont moins élevés, lorsqu'il existe des restrictions de voyage et lorsque la valeur du litige est faible. Les avocats externes ont indiqué qu'ils penchent davantage vers une médiation en ligne s'ils s'attendent à ce que des experts/témoins y participent.
- L'ethnicité, le sexe et l'âge sont les trois principaux facteurs pour lesquels les défendeurs ont indiqué qu'ils aimeraient voir plus de diversité. Cependant, la majorité des défendeurs ont adopté une position neutre sur l'importance de la diversité lors du choix d'un médiateur.

## **CONTENTIEUX COMMERCIAL INTERNATIONAL**

- La finalité était le facteur le plus important influençant la décision des défendeurs de choisir le contentieux commercial international comme mécanisme de résolution des litiges. D'autres facteurs importants incluent le caractère direct de la force exécutoire, l'impartialité et la rapidité.
- Moins de défendeurs étaient satisfaits des coûts indirects pour les entreprises clientes et de la disponibilité de professionnels spécialisés dans le règlement des litiges/neutres dans le contentieux commercial international.
- Plus de défendeurs préféraient les tribunaux locaux aux tribunaux commerciaux internationaux, tels que le tribunal commercial de Londres et la Cour Commerciale Internationale de Singapour, pour résoudre les litiges commerciaux transfrontaliers par le biais de contentieux.
- La majorité des défendeurs ont déclaré qu'ils ont compris les applications du financement par des tiers dans le contentieux commercial international et son fonctionnement, mais ne l'ont pas utilisé.



## **RÉSOLUTION DES LITIGES EN MODE MIXTE (HYBRIDE)**

- Les principaux facteurs qui ont contribué au choix des défendeurs d'utiliser le mode mixte (hybride) de règlement des litiges étaient les obligations contractuelles, la demande du client et la demande de l'adversaire.
- Les défendeurs étaient 'très satisfaits' de la confidentialité, de la flexibilité procédurale, de la flexibilité dans le choix des institutions, des lieux et des professionnels de la résolution des litiges, de la clarté et de la transparence des règles et des procédures, de la préservation des relations commerciales, de l'impartialité, de la transparence, de la force exécutoire directe et du caractère définitif associés au mode mixte (hybride) de règlement des litiges.
- En ce qui concerne le choix des arbitres ou des médiateurs dans les procédures de règlement des litiges en mode mixte (hybride), les défendeurs ont jugé les facteurs suivants 'absolument cruciaux' ou 'importants' : le coût, l'efficacité, l'arbitre ou le médiateur d'un pays tiers, les connaissances spécifiques au secteur/à la question, l'expérience en règlement des litiges, les qualifications formelles, la langue, une bonne éthique et une familiarité culturelle.

## **RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ENTRE INVESTISSEURS ET ÉTATS**

- L'arbitrage international reste le mécanisme de règlement des différends privilégié par les utilisateurs pour résoudre les différends entre investisseurs et États, la majorité des défendeurs choisissant l'arbitrage institutionnel ou ad hoc.
- La clarté et la transparence des règles et des procédures, suivies de la force d'exécutoire directe et du caractère définitif, ont été les principales considérations dans le choix d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.
- Les défendeurs ont indiqué qu'un plus grand nombre d'experts ainsi que la possibilité d'utiliser la médiation et les procédures mixtes (hybrides) amélioreraient la procédure de règlement des différends entre investisseurs et États.
- Une majorité des défendeurs n'ont pas eu recours au financement par des tiers dans les différends entre investisseurs et États, mais comprennent ses applications et son fonctionnement.

## **LITIGES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- Les défendeurs étaient généralement impliqués dans des litiges relatifs aux marques et aux droits d'auteur.
- Ils étaient de manière générale impliqués dans des litiges en matière de propriété intellectuelle où ils étaient réglés avant le début d'une procédure formelle (telle qu'un arbitrage et/ou un contentieux) plutôt qu'après le début de telle procédure.



- Le contentieux était le mécanisme de règlement des différends le plus couramment utilisé et préféré pour les litiges en matière de propriété intellectuelle. L'arbitrage était l'un des mécanismes de règlement des différends les moins couramment utilisés et le moins préféré par les défendeurs.
- Les trois principales juridictions choisies par les défendeurs dans lesquelles des litiges en matière de propriété intellectuelle ont été portés ou défendus étaient Singapour, le Royaume-Uni et l'Inde.

### LITIGES EN MATIERE DE TECHNOLOGIES

- La majorité des défendeurs ont été impliquées dans des litiges liés aux technologies de l'information. Cela a été suivi par des litiges liés à des violations de données/systèmes.
- Le mécanisme de règlement des différends le plus couramment utilisé par les défendeurs pour résoudre les différends technologiques était la médiation. Cependant, leur mécanisme de règlement des différends préféré pour résoudre les différends en matière de technologies était le contentieux.
- Lors du choix d'un mécanisme de règlement des différends de technologie, le coût et la rapidité sont les facteurs les plus importants pour les défendeurs.
- La plupart des défendeurs ont indiqué qu'ils étaient plutôt d'accord avec l'affirmation selon laquelle il existe une diversité limitée dans le choix des professionnels de règlement des différends à leur disposition pour les différends de technologies.

The French version of the Executive Summary of the SIDRA International Dispute Resolution Survey: 2024 Final Report has been provided by **Yuna Shin**.

